



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE LA **Méditerranée orientale**

**Comité régional de la Méditerranée orientale
Soixante-neuvième session
Point 4 l) de l'ordre du jour provisoire**

**EM/RC69/18
Octobre 2022**

Version destinée aux Comités régionaux

Original : Anglais

Promotion du bien-être et de la santé



Élaboration d'un cadre de l'OMS pour atteindre le bien-être

INTRODUCTION

1. La troisième priorité stratégique du treizième programme général de travail de l'OMS, 2019-2025 est d'améliorer la santé des populations, l'objectif étant de faire bénéficier un milliard de personnes supplémentaires d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être avant la fin du treizième programme général de travail. Afin de mettre en pratique la cohérence d'approche nécessaire pour atteindre cet objectif, connu sous le nom de cible du « troisième milliard », l'OMS a élaboré en 2020, en consultation avec ses partenaires, un cadre de mise en œuvre pour le troisième milliard.

2. À sa cent cinquantième session, en janvier 2022, le Conseil exécutif a examiné un rapport du Directeur général sur le cadre de mise en œuvre de l'OMS pour le troisième milliard.¹ Au cours de ses délibérations, le Conseil s'est félicité des résultats obtenus pour faire progresser l'action en faveur du bien-être, et les États Membres sont convenus de poursuivre, au cours de la période intersessions précédant la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé, les discussions sur les moyens de faire progresser la promotion de la santé dans différents secteurs.²

3. En mai 2022, la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé a examiné une version actualisée du rapport du Directeur général³ et adopté la résolution WHA75.19 sur la promotion du bien-être et de la santé. Dans la résolution, le Directeur général était prié, entre autres, d'élaborer un cadre pour atteindre le bien-être, en s'appuyant sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de déterminer le rôle que la promotion de la santé joue dans ce cadre, en consultation avec les États Membres. Il était aussi prié d'élaborer dans ce cadre un plan de mise en œuvre et de suivi dont l'objet serait de recenser des approches novatrices en matière de bien-être reposant sur des outils de promotion de la santé, les nouvelles technologies et de nouvelles approches, et de soutenir leur mise en application, afin de contribuer au programme général de travail de l'OMS.

CONTEXTE

4. La promotion de la santé désigne le processus permettant à chacun de prendre en main sa santé, et les déterminants de celle-ci, et de l'améliorer. L'objectif de l'action en faveur du bien-être est de créer des conditions sociales, sanitaires, économiques et environnementales qui améliorent à la fois la qualité

¹ Document EB150/24.

² Voir les procès-verbaux de la cent cinquantième session du Conseil exécutif, dixième séance, section 5, et onzième séance, section 1 (en anglais seulement).

³ Document A75/10 Rev.1.

de vie individuelle et collective et qui donnent aux personnes et aux sociétés un sens et un but. L'accent mis sur le bien-être consiste notamment à assurer une répartition équitable des ressources et à construire des sociétés prospères et durables qui sont résilientes, renforcent les capacités et sont prêtes à surmonter les défis.

5. En décembre 2021, l'OMS a organisé la Dixième Conférence mondiale sur la promotion de la santé pour le bien-être, l'équité et le développement durable. Pour la première fois, l'OMS choisissait le bien-être comme thème d'une grande conférence. Celle-ci a abouti à l'adoption par les participants de la « Charte de Genève pour le bien-être »,¹ qui montre à quel point il est urgent de bâtir des « sociétés du bien-être » durables, qui s'engagent à garantir l'équité en santé aujourd'hui et pour les générations futures sans dépasser les limites écologiques. Au cours de la Conférence, les discussions ont porté sur les contributions que la promotion de la santé peut apporter au bien-être sous l'angle plus large de la population, de la planète et de la prospérité. La Charte s'inspire de la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (1986) et des enseignements tirés d'autres conférences mondiales antérieures sur la promotion de la santé. Elle souligne la nécessité de souscrire des engagements à l'échelle mondiale pour parvenir à des résultats sanitaires et sociaux équitables aujourd'hui et pour les générations futures.

6. Prenant note des résultats des précédentes conférences mondiales sur la promotion de la santé, l'Assemblée de la Santé, dans sa résolution WHA75.19, a reconnu que, pour être efficace, la promotion de la santé et du bien-être repose sur des approches complémentaires et essentielles, et elle a invité instamment les États Membres à prendre en conséquence un ensemble de mesures spécifiques.

7. Le projet de cadre pour atteindre le bien-être est en cours d'élaboration par le Secrétariat, qui s'appuie sur la résolution WHA75.19 et les domaines d'action de la Charte de Genève pour le bien-être. Le Secrétariat invitera les États Membres à formuler des observations et à donner leur avis sur le projet de cadre avant la cent cinquante-deuxième session du Conseil exécutif.

8. Des consultations auront lieu avec les États Membres en octobre 2022 afin d'orienter plus avant l'élaboration du projet de cadre, qui sera soumis à l'examen de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session en janvier 2023.

MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ RÉGIONAL

9. Le Comité régional est invité à prendre note du rapport.

= = =

¹ Charte de Genève pour le bien-être. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/publications/m/item/the-geneva-charter-for-well-being>, consulté le 2 août 2022).